

Séance du 15 avril 2015

L'an deux mil quinze, le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 10
Absents	: 01
Procurations	: 01
Votants	: 11

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, Mme Virginie FAGETTE, M. Serge SÉPART, M. Christian DU MOTTAY, M. Yannick DALBAVIE, M. François LUNVEN, M. LESPINASSE David*

Procuration : *M. Gé KUSTERS à M. François LUNVEN*

Secrétaire de Séance : *Mme Anita JARDEL*

Ouverture de la séance à 18h45

1. Approbation Compte Administratif 2014 « Commune » - **Délibération-2015-015**

Après lecture, faite par Mme A. JARDEL 1^{ère} adjointe, des réalisations du budget de l'exercice 2014 en dépenses et en recettes, dressé par M. le Maire, Frédéric Malvaud ; qui a quitté la salle conformément à l'article L1612-12 alinéa 6 du C.G.C.T.

Elle **INFORME** que suite à la dissolution du Syndicat Pays Montignacois, l'intégration du résultat dudit syndicat s'élevant à 86.20 € a été effectuée par opération d'ordre non budgétaire, mais il convient de le comptabiliser au résultat de clôture de la section d'investissement pour la somme de 84.58 € et de la section de fonctionnement pour la somme de 1.62 €

Compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2014 comme suit :

	RESULTAT DE CLÔTURE 2013	RESTE A REALISER	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE 2014
INVESTISSEMENT	- 100 476.39 €	- 118 049.40 €	4 091.05 €	84.58 €	- 96 300.76 €
FONTIONNEMENT	170 548.42 €		51 171.28 €	1.62 €	221 721.32 €
TOTAL				86.20 €	125 420.56 €

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

2. Approbation Compte Administratif 2014 « Assainissement » - **Délibération-2015-016**

Après lecture, faite par Mme A. JARDEL 1^{ère} adjointe, des réalisations du budget de l'exercice 2014 en dépenses et en recettes, dressé par M. le Maire, Frédéric Malvaud ;

Compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur Frédéric Malvaud, Maire responsable de l'exécution du budget 2014,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2014 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- * Recettes : 20 365.86 €
- * Dépenses : 17 567.58 €
- * Report N-1 : 75.77 €

Résultat de la section : 2 874.05 €**SECTION INVESTISSEMENT :**

- * Recettes : 13 568.49 €
- * Dépenses : 10 212.95 €
- * Report N-1 : 42 770.29 €

Résultat de la section : 46 125.83 €**Délibération : Pour : 11 Contre : 0****3. Approbation Compte Administratif 2014 « Logement Sociaux » - Délibération-2015-017**

Après lecture, faite par Mme A. JARDEL 1^{ère} adjointe, des réalisations du budget de l'exercice 2014 en dépenses et en recettes, dressé par M. le Maire, Frédéric Malvaud ;

Compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur Frédéric MALVAUD, Maire responsable de l'exécution du budget 2014,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2014 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- * Recettes : 16 923.00 €
- * Dépenses : 3 513.03 €
- * Report N-1 : 52 807.39 €

Résultat de la section : 66 217.36 €**SECTION INVESTISSEMENT :**

- * Recettes : 0 €
- * Dépenses : 8 243.33 €
- * Report N-1 : 18 259.57 €

Résultat de la section : 10 016.24 €**Délibération : Pour : 11 Contre : 0****4. Approbation Compte Administratif 2014 « Lotissement » - Délibération-2015-018**

Après lecture, faite par Mme A. JARDEL 1^{ère} adjointe, des réalisations du budget de l'exercice 2014 en dépenses et en recettes, dressé par M. le maire, Frédéric Malvaud ;

Compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur Frédéric Malvaud, Maire responsable de l'exécution du budget 2014,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2014 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* Recettes : 30 575.00 €

* Dépenses : 0 €

* Report N-1 : 5 498.26 €

Résultat de la section : 36 073.26 €**SECTION INVESTISSEMENT :**

* Recettes : 0 €

* Dépenses : 0 €

* Report N-1 : -55 602.27 €

Résultat de la section : -55 602.27 €**Délibération : Pour : 11 Contre : 0****5. Approbation Compte de Gestion 2014 « Commune » - Délibération-2015-019**

dressé par Mme Argentièrè Recepteur municipal,

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé, par le Recepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Recepteur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

6. Approbation Compte de Gestion 2014 « Assainissement » - Délibération-2015-020

dressé par Mme Argentièrè Recepteur municipal,

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé, par le Recepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Recepteur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

7. Approbation Compte de Gestion 2014 « Logements Sociaux » - Délibération-2015-021

dressé par Mme Argentièrè Recepteur municipal,

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé, par le Recepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Recepteur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

8. Approbation Compte de Gestion 2014 « Lotissement » - Délibération-2015-022

dressé par Mme Argentière Receveur municipal,

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé, par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

9. Détail des subventions communales allouées pour 2015 - Délibération-2015-023

• Sté de chasse St Léon sur Vézère.....	170.00 €
• A.D.R.A	30.00 €
• F.N.A.C.A.M	30.00 €
• Club de pétanque	170.00 €
• Sté Protectrice des Animaux.....	100.00 €
• Les amis de la chasse	80.00 €
• Club Vélo Silex	170.00 €
• Amicale laïque sportive.....	170.00 €
• Comité des fêtes	3000.00 €
• F.N.A.T.H	30.00 €
• Amicale laïque de St Léon s/Vézère	170.00 €
• CEPSM	100.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à la majorité les subventions communales 2015 selon le détail tel qu'il apparaît ci-dessus.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

10. Vote Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2015 - Délibération-2015-024

Suite à la réforme de la taxe professionnelle engagée par la loi de finances pour 2010, les communes bénéficient, à compter de 2011, d'un nouveau panier de ressources fiscales, constitué pour la commune, et détaillé dans l'état de notification des taux d'imposition 2015 n° 1259 COM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'appliquer les taux portés dans l'Etat n° 1259 intitulé « **Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015** » et **les approuve** :

- Taxe d'habitation..... 14.29 %
- Taxe Foncière (bâti)..... 16.70 %
- Taxe Foncière (non bâti)..... 96.98 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)..... 23.21 %

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

11. Budget primitif 2015 « Commune »**Affectation des résultats de l'exercice 2014 - Délibération-2015-025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (221 721.32 €) et le déficit d'Investissement (96 300.76 €) apparaissant sur le compte administratif 2014 du budget principal de la commune comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| a) Section de Fonctionnement du budget primitif 2015 | |
| Recette (article 002 excédent antérieur reporté) | 96 300.76 € |
| | |
| b) Section d'investissement du budget primitif 2015 | |
| Dépenses : (article 001 déficit antérieur reporté) | 96 300.76 € |
| Recette : (article 1068 – excédent de fonctionnement) | 125 420.56 € |

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

12. Budget primitif 2015 « Assainissement »**Affectation des résultats de l'exercice 2014 - Délibération-2015-026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (2 874.05 €) et l'excédent d'Investissement (46 125.83 €) apparaissant sur le compte administratif 2014 du budget principal de la commune comme suit :

- | | |
|--|--------------------|
| a) Section de Fonctionnement du budget primitif 2015 | |
| Recette (article 002 excédent antérieur reporté) | 2 874.05 € |
| | |
| b) Section d'investissement du budget primitif 2015 | |
| Recette : (article 001 excédent antérieur reporté) | 46 125.83 € |

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

13. Budget primitif 2015 « Logements sociaux »**Affectation des résultats de l'exercice 2014 - Délibération-2015-027**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (**66 217.36 €**) et l'excédent d'Investissement (**10 016.24 €**) apparaissant sur le compte administratif 2014 du budget principal de la commune comme suit :

<i>a)</i>	Section de Fonctionnement du budget primitif 2015	
	Recette (article 002 excédent antérieur reporté)	32 858.68 €
	Dépense (article 023 virement de la section de fonct.)	33 358.68 €
<i>b)</i>	Section d'investissement du budget primitif 2015	
	Recette : (article 001 excédent antérieur reporté)	10 016.24 €

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

14. Budget primitif 2015 « Lotissement »**Affectation des résultats de l'exercice 2014 - Délibération-2015-028**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (**36 073.26 €**) et le déficit d'Investissement (**- 55602.27 €**) apparaissant sur le compte administratif 2014 du budget principal de la commune comme suit :

<i>a)</i>	Section de Fonctionnement du budget primitif 2015	
	Recette (article 002 excédent antérieur reporté)	36 073.26 €
<i>b)</i>	Section d'investissement du budget primitif 2015	
	Recette : (article 001 excédent antérieur reporté)	- 55602.27 €

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

15. Vote Budget Primitif 2015 « Commune » - Délibération-2015-029

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2015 " Commune " qui s'équilibre comme suit :

-	En Fonctionnement	526 660.76 €
-	En Investissement	585 486.96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à la majorité le Budget Primitif 2015 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

16. Vote Budget Primitif 2015 « Assainissement » - Délibération-2015-030

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2015 " Assainissement " qui s'équilibre comme suit :

- | | |
|---------------------|-------------|
| - En Fonctionnement | 25 810.95 € |
| - En Investissement | 59 539.83 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à la majorité le Budget Primitif 2015 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

17. Vote Budget Primitif 2015 « Logements Sociaux » - Délibération-2015-031

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2015 " Logement Sociaux " qui s'équilibre comme suit :

- | | |
|---------------------|-------------|
| - En Fonctionnement | 47 858.68 € |
| - En Investissement | 44 074.92 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à la majorité le Budget Primitif 2015 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

18. Vote Budget Primitif 2015 « Lotissement » - Délibération-2015-032

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2015 " Lotissement " qui s'équilibre comme suit :

- | | |
|---------------------|-------------|
| - En Fonctionnement | 72 854.10 € |
| - En Investissement | 72 854.10 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à la majorité le Budget Primitif 2015 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.